

**La DRESS ⁽¹⁾ a publié en février 2006, une étude (n°462) sur
« l'évolution des opinions des français en matière de santé et de protection sociale
entre 2000 et 2005. ».**

Cette étude a été réalisée auprès d'un échantillon d'environ 4000 personnes, en 2000, 2002, 2004 et 2005.

Les résultats permettent d'objectiver des informations que nous avançons dans notre pratique syndicale : ils sont édifiants de la fracture sociale et de la fracture générationnelle. Ils démontrent combien l'opinion publique est réservée, mais lucide par rapport à toutes les réformes que le gouvernement a mises en place.

Quelques extraits de ce document pour armer nos argumentaires.

L'opinion publique sur ce sujet n'est globalement plus dupe :

Si en 2000, 62% des Français pensaient que « l'état de santé de la population s'est amélioré », il n'y a plus qu'1 français sur 2, en 2005, à le penser.

A l'inverse, les Français se déclarent attachés au caractère public des systèmes de retraite et d'assurance maladie : ils sont passés de 43% en 2000, à 73% des français en 2005 (+ 30 points !).

Les services publics du secteur sanitaire et social sont réputés rendre un service de qualité.

Les publics directement concernés par ces services expriment systématiquement l'opinion la plus favorable : les familles pour les caisses d'allocations familiales, les retraités pour les maisons de retraite et les chômeurs pour les Assedic.

La Poste et l'ANPE sont les seuls services pour lesquels une certaine diminution de la qualité est signalée par les interviewés, sans doute en lien, pour cette agence, avec l'augmentation du chômage au cours de la période récente.

En revanche, hôpitaux et cliniques voient la qualité de leurs services de plus en plus appréciée.

Les problèmes jugés prioritaires : le chômage et la pauvreté

En 2005, si 62 % des Français se disent optimistes pour eux-mêmes quand ils pensent à l'avenir (avec toutefois une baisse de - 7 points en cinq ans...), par contre, ils ne sont plus que 35 % à se dire optimistes pour leurs enfants et les générations futures (- 15 points en cinq ans).

Dans les deux cas, l'optimisme diminue avec l'âge et augmente avec le niveau de revenu du foyer et le niveau de diplôme de la personne interrogée.

Le chômage vient en tête des problèmes cités (pour 43 % des Français, + 14 points par rapport à 2002), tandis que la délinquance et l'insécurité passent en quatrième position (11 % des Français, - 23 points par rapport à 2002).

Celles-ci sont dépassées désormais par la «pauvreté et l'exclusion» (pour 18 % des Français) et par « les inégalités sociales » (12 %).

Montée de la perception des inégalités :

En 2005, les Français répondent à une grande majorité qu'ils trouvent la société française «plutôt injuste». Ce sentiment est plus fort pour les femmes, les bénéficiaires du RMI, les chômeurs et les «artisans ou commerçants ».

Avec une forte progression en 5 ans (69 % en 2000, 60 % en 2001, 65 % en 2002, 78 % en 2005), les Français ont le sentiment que les inégalités ont plutôt augmenté en France. Ils ne sont que 6 % à penser le contraire !

Les inégalités perçues comme « les plus répandues dans la société française » sont d'abord les inégalités de revenus (61 % des Français), suivies de loin par les inégalités de logement (33 % des Français) et par les inégalités « par rapport au fait d'avoir un emploi».

Notre campagne sur les salaires de la catégorie C et la paupérisation des salariés de notre secteur trouve toute sa place dans ce cadre.

En 2005, ce sont les inégalités d'accès aux soins et les inégalités de revenus qui sont considérées comme les moins acceptables (37 % des Français).

⁽¹⁾ DRESS Direction de la recherche, des études de l'évaluation et des statistiques – Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale – Ministère de la santé et de la protection sociale.

28 % des Français estiment que l'état de santé des Français s'est détérioré au cours des dernières années. Toutefois, ceux qui pensent le contraire (62%) sont moins nombreux qu'en 2000 (- 12 points). Les jugements les plus pessimistes émanent notamment des femmes (écart important de 10 points par rapport aux hommes), des chômeurs, des employés et des ouvriers, par rapport aux « professions libérales et cadres supérieurs » et aux personnes non diplômées (13 points d'écart avec les « bac +2 et plus »).

Globalement sur les réformes de l'assurance maladie, les attentes des Français sont plus fortes en matière de suivi sanitaire que de réduction des dépenses.

L'universalité du système :

La maladie est considérée comme le risque le plus universel, puisque 84 % des Français (+ 11 points en cinq ans) estiment que **l'assurance maladie doit bénéficier « à tous, sans distinction de catégorie sociale et de statut professionnel ».**

Les femmes, les chômeurs et les bénéficiaires du RMI se montrent, pour chaque type d'allocation, plus universalistes que les hommes, les « artisans ou commerçants », ... qui ont davantage tendance à préconiser que les prestations soient réservées *«uniquement à ceux qui cotisent»*.

80 % des Français se déclarent plutôt d'accord avec l'idée qu'il faut «aider les personnes ne disposant pas d'une assurance complémentaire à en bénéficier ».

On retrouve parmi les plus favorables, les plus jeunes (écart de 19 points entre tranches d'âges extrêmes) et les bénéficiaires du RMI qui se situent 15 points au-dessus de la moyenne.

La solidarité, c'est avec les jeunes qu'il faut la construire, la lutte contre le CPE l'a bien démontré !

Une forte majorité des personnes interrogées (76 %) soutiennent le principe de solidarité sur lequel est fondée l'assurance maladie.

Interrogés sur les mesures qu'ils retiendraient pour réduire le déficit de l'assurance maladie, les Français citent :

- à 79 % : *«de modifier les habitudes des médecins pour qu'ils prescrivent moins de médicaments et d'exams ou des médicaments et des exams moins chers»*, notamment :
 - les agriculteurs : 9 points au dessus de la moyenne
- à 75 % : *« de ne pas rembourser les consultations pour les gens qui vont consulter plusieurs médecins pour la même chose »*, notamment :
 - les agriculteurs et les **employeurs** : 13 points au dessus de la moyenne
- à 73 % : *«limiter la liberté des médecins concernant les prix de leurs consultations»*, notamment :
 - les bénéficiaires du RMI : 8 points en dessous de la moyenne
- à 63 % : *«mieux rembourser les gens qui vont voir leur médecin de famille avant de consulter un spécialiste»*, notamment :
 - les personnes les moins diplômées
- à 48 % : *« limiter le remboursement de la Sécurité sociale pour certaines prestations»*, notamment :
 - les femmes plus que par les hommes,
 - les titulaires de revenus d'actifs financiers : 13 points au-dessus de la moyenne
- à 15 % : *« augmenter les cotisations»*, notamment :
 - les hommes plus que les femmes
 - les « 18-24 ans » plus que la moyenne

Notre action doit se poursuivre sur les propositions alternatives, en particulier au regard des sources de financement !

L'étude démontre un attachement renforcé au système public de protection sociale, opinion en progression depuis cinq ans.

63 % des personnes interrogées déclarent ainsi que l'autorisation de mise en concurrence des caisses publiques et des assurances privées « serait plutôt une mauvaise chose, car cela créerait un système de protection sociale à deux vitesses », ce qui représente une

augmentation très nette en cinq ans (+ 13 points par rapport à 2000 et + 4 points par rapport à 2004).

À l'inverse, 30 % des personnes interrogées pensent que cela «*serait plutôt une bonne chose, car cela permettrait d'avoir des prestations de base plus élevées et de plus grande qualité*». Et l'on retrouve favorables à la proposition de mise en concurrence, les «*artisans ou commerçants*» et les **employeurs** : respectivement 12 et 15 points au-dessus de la moyenne !

Au total, 83 % des personnes interrogées (+ 10 points en cinq ans) pensent que les systèmes d'assurance maladie ou de retraite doivent rester essentiellement publics.

Le volume des dépenses de protection sociale n'est globalement pas jugé excessif.

Sur l'information que *la France consacre environ le quart de son revenu national au financement de la protection sociale*,

Le pourcentage de Français qui estiment ce niveau « normal » est passé de 50 à 57 % en 5 ans. Avec des écarts importants entre les bénéficiaires du RMI, qui l'estiment « insuffisant » (12 points sous la moyenne) et les « artisans ou commerçants » qui le jugent « excessif » (14 points au dessus de la moyenne).

Pour le risque maladie, sur l'opinion favorable à « *il est possible de faire des économies sans diminuer le montant et la qualité des prestations*», on retrouve :

- les agriculteurs
- les artisans ou commerçants,
- les « professions libérales et cadres supérieurs »
- les employeurs, qui pensent également possible de réaliser des économies concernant les allocations de chômage...
- les plus diplômés
- les titulaires de hauts revenus : 10 points d'écart entre niveaux extrêmes
- avec à l'inverse sur la position la plus défavorable, les chômeurs : 6 points en dessous de la moyenne....

Sur la limitation des dépenses de santé :

Il est à noter que 74% des français sont plutôt d'accord avec l'idée qu'il « *est normal de moins rembourser les prestations qui ne sont pas indispensables* », notamment les hommes plus que les femmes, ainsi que les agriculteurs et les titulaires de revenus d'actifs financiers ou de locations...

Même si 73 % des Français (+ 8 points depuis 2000, et notamment + 6 points depuis 2004) ont le sentiment que « *tout le monde peut être soigné quel que soit son revenu*», **une proportion stable sur cinq ans, de près de six Français sur dix estime qu'il existe des différences en fonction du revenu et du lieu d'habitation, à la fois dans l'accès aux soins et dans la qualité des soins prodigués.**

Une majorité de Français continuent de considérer qu'une politique de limitation des dépenses de santé ne peut pas avoir d'objectifs uniquement budgétaires, mais les points de vue apparaissent plus nuancés que par le passé.

65 % des Français (75 % en 2000) estiment que « *dans un pays développé, il est normal que l'on dépense de plus en plus pour la santé* ».

59 % des Français estiment désormais qu'« *il n'y a pas de raison de limiter les dépenses, car la santé n'a pas de prix* ».

Les plus réticents à accepter une limitation des dépenses sont les chômeurs, alors que les plus favorables sont les « professions libérales, cadres supérieurs », ainsi que les agriculteurs !

Si l'augmentation des dépenses de santé est encore largement considérée comme légitime, 86 % des Français estiment que « *les dépenses de santé sont trop élevées car le système n'est pas bien géré* ». Toutefois, à leurs yeux, cela ne remet pas en cause le système existant : ainsi, **de moins en moins** de Français jugent que « *s'il n'y avait pas le monopole de la Sécurité sociale, ça marcherait mieux* » (28 % en 2000, 21 % en 2005).

Participation financière d'un euro payable à chaque acte médical

Pour 70 % des interviewés, « *c'est un prélèvement supplémentaire destiné à combler le déficit de l'assurance maladie* »...

Pour 62 %, cette participation doit responsabiliser « *les patients en évitant d'aller consulter le médecin pour des soins inutiles* » :

→ les jeunes sont plus nombreux à le penser : 7 points d'écart entre « moins et plus de 35 ans »

→ ainsi que les agriculteurs à la différence des « professions libérales, cadres supérieurs » : 23 points d'écart entre ces 2 catégories socio-professionnelles.

Enfin, 47 % des personnes interrogées estiment que cette participation « *risque d'introduire des inégalités dans l'accès aux soins* » :

→ **c'est davantage l'avis des femmes : écart de 6 points par rapport aux hommes**

→ **les personnes affectées « d'une maladie ou d'un problème de santé chronique personnel » : 5 points au dessus de la moyenne**

En cas de diminution des remboursements de certaines prestations par la Sécurité sociale, 47 % des Français, dont les chômeurs et les bénéficiaires du RMI (respectivement 20 et 17 points au dessus de la moyenne), disent qu'ils essaieraient de limiter leurs dépenses de soins, à la différence des « professions libérales et cadres supérieurs » (14 points en dessous). *Le problème des uns n'est pas le problème des autres !*

Les 29% de Français qui seraient prêts à payer « *une cotisation plus élevée pour leur mutuelle ou assurance complémentaire pour maintenir le niveau de remboursement global* » sont moins nombreux qu'en 2004 (38%), avec de fortes variations selon les critères :

→ les personnes les plus diplômées nettement plus favorables que les non diplômés (14 points d'écart)

→ les chômeurs et les agriculteurs se situant au contraire nettement en dessous de la moyenne

Il reste quand même 15 % des Français (11 % en 2004) qui accepteraient une « *baisse des remboursements en payant de leur poche* », et l'on retrouve sans surprise :

→, les « professions libérales et cadres supérieurs » : 8 points au-dessus de la moyenne.

→ les personnes les plus diplômées et les plus âgées.

Comme quoi l'évolution du pouvoir d'achat des uns et des autres n'est pas le même !

Choix du médecin traitant

65 % des Français pensent que cela va « *contribuer à augmenter le nombre de consultations de généralistes* », notamment :

→ les femmes : 5 points d'écart avec les hommes

→ les plus jeunes : écart de 14 points entre les tranches d'âges extrêmes ;

→ les plus diplômés : écart de 10 points entre les niveaux extrêmes.

59 % en attendent une « *amélioration de la qualité des soins et du suivi médical* », en particulier :

→ les hommes : 5 points d'écart avec les femmes

→ les jeunes : écart de 9 points entre les « moins et plus de 35 ans ».

41 % estiment que cela peut « *contribuer à réduire les dépenses de santé* », notamment :

→ les bénéficiaires du RMI : 49 %

→ les agriculteurs : 54 %

55 % des personnes interrogées estiment en outre que cela « *rendra plus difficile l'accès aux spécialistes* », notamment les femmes (7 points d'écart avec les hommes).

À cet égard, seules 32 % des personnes disent qu'elles « *trouveraient normal, dans ce cadre, d'être moins remboursées* »

→ Les hommes : 7 points de plus que les femmes

→ les titulaires de hauts revenus : 13 points d'écart entre niveaux extrêmes

.... *eh ben voyons !*

Le 11 avril 2006,
Corinne De Buhan, Secrétariat fédéral